

TAIWAN



Assistants de langue française

Fiche-destination 2024-2025

IMPORTANT :


Le programme des assistants de langue permet une mobilité **pré-professionnalisante**. Pour cette raison, il est impératif de **préparer votre projet** (choix de la destination, financement, etc.).

Toute candidature vaut **engagement**. Les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.

Seuls France Éducation international et les instances étrangères décident du choix des étudiants retenus. L'inscription au programme n'implique pas nécessairement sa sélection.

Nombre de postes offerts	À titre indicatif, 21 postes sont proposés chaque année.
Critères d'éligibilité spécifiques à Taïwan	<p>En complément des critères généraux d'éligibilité énoncés sur le site de France Éducation international, s'appliquent également les critères suivants spécifiques pour ce pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être de nationalité française. Les personnes ayant la double nationalité franco-taiwanaise ne peuvent pas candidater pour Taïwan ; • être âgé(e) de 20 à 30 ans au 31/12/2024 ; • ne pas avoir été assistant(e) de langue française à Taïwan par le passé ; • avoir validé au minimum une L2 au moment du dépôt du dossier ; • justifier d'un niveau A2 en chinois.
Villes ou régions d'affectation	<p>Voir la carte</p> <p>Les vœux formulés dans le dossier de candidature seront satisfaits dans la limite des postes disponibles.</p>
Établissements	Écoles primaires, collèges, lycées, universités, Association des professeurs de français de Taïwan
Calendrier	<p>Publication des résultats France Éducation international informera les étudiants de la suite donnée à leur candidature à partir de la mi-avril 2024.</p> <p>Contrat 9 mois (entre septembre 2024 et juin 2025)</p>
Temps de travail et de congés	<p>15 heures par semaine. Plusieurs types de postes sont susceptibles d'être proposés :</p> <p>1 poste de 15 heures par semaine au sein de l'Association des professeurs de français de Taïwan (APFT) pour l'organisation et la coordination d'activités pédagogiques et culturelles. L'assistant est déchargé de cours.</p> <p>20 postes au sein des classes selon l'une des configurations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Environ 12 heures par semaine à l'université et 3 heures dans un collège, un lycée ou une école primaire ; - Environ 12 à 15 heures par semaine dans des écoles primaires et/ou des collèges avec éventuellement des interventions ponctuelles à l'université ;



	<p>- 15 heures dans les lycées et collèges de Taipei, et sa région. Congés selon les calendriers scolaire et universitaire locaux.</p>
Rémunération et aides	<p>Rémunération mensuelle 30 000 NTD net soit environ 880€ net (conversion en euros donnée à titre indicatif, susceptible de varier selon le taux de change).</p> <p>Installation Quelques postes offrent la possibilité d'être logé sur le campus, mais la majorité des assistants de langue doivent trouver leur logement hors campus. Dans les deux cas, le loyer est à la charge de l'assistant.</p> <p>Des possibilités de participation aux frais de voyage sont envisageables pour certains étudiants boursiers par le Bureau Français de Taipei.</p>
Statut de l'assistant	<p>L'assistant a le statut de stagiaire. Ce statut ne permet pas aux assistants de langue d'effectuer une autre activité (rémunérée ou non) pendant la durée du séjour en tant qu'assistant.</p> <p>Il n'est pas possible pour l'établissement taiwanais de signer une convention de stage avec une université française dans le cadre de ce programme.</p>
Visa	<p>Frais de visa : 63€ (tarif visa de résident applicable en 2023)</p> <p>La demande de visa doit obligatoirement être faite en France, auprès du Bureau de Représentation de Taipei en France.</p>
Couverture sociale	<p>Police d'assurance individuelle obligatoire à la charge de l'assistant (maladie-accident-rapatriement et responsabilité civile) pour les 6 premiers mois, puis inscription obligatoire au régime taiwanais (NHI). La cotisation mensuelle était de 826 NTD en 2023, soit environ 25€.</p>
Formation et réunion d'information	<p>France Éducation international met à disposition des futurs assistants de langue française un module de formation en ligne, gratuit, disponible à tout moment sur la plateforme FEI+.</p> <p>Une réunion d'information sera organisée avant le départ, courant juin 2024, au Bureau de Représentation de Taipei en France (BRTF) situé à Paris. La participation des futurs assistants est fortement conseillée.</p>
Liens utiles	<p>Service consulaire du BRTF : www.roc-taiwan.org/fr_fr/post/136.html Service Education du BRTF : https://depart.moe.edu.tw/FR/Default.aspx Bureau français de Taipei (BFT) : www.france-taipei.org</p> <p>Réseaux sociaux de France Éducation international :</p> <p></p>
Reconnaissance de l'expérience	<p>Certaines universités reconnaissent l'expérience d'assistant de langue française à l'étranger, notamment par l'octroi de crédits ECTS. Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le site internet de France Éducation international.</p>
Renouvellement de contrat	<p>Le renouvellement des assistants de langue française n'est pas autorisé.</p>



Témoignages

Une vidéo faite par les assistants de langue française et le BFT se trouve [ici](#). De nombreux témoignages d'assistants de langue sont également disponibles sur [le site internet de France Éducation internationale](#).

Carte

Instructions : vous avez la possibilité d'indiquer votre préférence pour **3 villes ou régions**.

Exemple :

Choix 1 : Kaohsiung

Choix 2 : Taipei et région

Choix 3 : Indifférent

- En l'absence de préférence régionale, veuillez sélectionner « indifférent ».
- La répartition par villes/régions des postes proposés pour le recrutement des assistants en 2023-2024 est précisée dans l'encadré ci-dessous.

Hualien (1)
Kaohsiung (3)
Nantou (1)
Taichung (2)
Tainan (1)
Taipei et région (11)
Taoyuan et région (2)

